

Uyttenhove Magda

De: Secretariat.1080
Objet: TR: QE parking stade machtens 16-03-2017

De : Jef Van Damme [<mailto:vandammejef@gmail.com>]
Envoyé : jeudi 16 mars 2017 14:03
Objet : QE parking stade machtens 16-03-2017

Les dépôts clandestins constituent un réel problème dans plusieurs quartiers de notre commune. La lutte contre ces dépôts doit être une des priorités de la politique communale. Le problème se pose par exemple très souvent sur le parking du stade Edmond Machtens. Parfois ce lieu est aussi un endroit préféré pour l'utilisation de drogues. C'est pourquoi je voudrais vous poser les questions suivantes:

1. Est-ce que vous êtes au courant de la problématique évoquée ci-dessus?
2. Quelles actions lancez-vous afin d'y remédier?
3. Des caméras de surveillance/contrôle sont ils prévus à cet endroit?

Bien à vous

Jef Van Damme

Fractievoorzitter/Président de groupe
Brussels parlamentslid voor sp.a - Parlementaire bruxellois sp.a
Molenbeeks gemeenteraadslid - conseiller communal à Molenbeek-Saint-Jean
www.jefvandamme.be
02/549.66.55



20, rue du Comte de Flandre
20, Graaf van Vlaanderenstraat
Bruxelles - 1080 - Brussel
Tél: 02/412.37.51
E-mail : molenbeek@irisnet.be
www.molenbeek.be

Service/Dienst : Secrétariat Communal
Réf/Ref : QE/JVD/MU/20170316
Annexes/Bijlagen :

Monsieur Jef VAN DAMME
Conseiller communal
rue d'Enghien 10

1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 11 mai 2017.

Objet: votre question écrite du 16 mars 2017 concernant le parking Stade Machtens.

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les éléments de réponse à votre question écrite relative au parking du Stade Machtens.

En référant à votre première question, nous vous communiquons que l'Administration Communale est au courant des dépôts clandestins au niveau du Charles Malis mais nous ignorons que ce lieu est fréquenté pour l'utilisation de drogues.

En ce qui concerne nos problématiques, nous agissons principalement via le placement de caméras :

- Utilisation des 7 caméras fixes temporaires placées dans des véhicules banalisés ou sur des immeubles : près de 120 flagrants délits constatés depuis l'utilisation de ces caméras (25% de ces flagrants délits ont été identifiés. L'objectif est d'arriver à 50% avec la collaboration de la police.
- Depuis mars 2017, un CALOG exploite les images des caméras fixes reliées au dispatching police. Près de 10 procès-verbaux pour flagrants délits ont été dressés.
- Campagne contre les dépôts clandestins (affiches collées aux endroits problématiques) ;
- Campagne Facebook (vidéos de flagrants délits régulières) ;
- Surveillances régulières dans les quartiers problématiques (généralement le samedi et dimanche) ;
- Contrôles et enquêtes quotidiens en matière de dépôts clandestins ;
- Implication des gardiens de la paix dans la lutte contre les dépôts clandestins (identification) ;
- Evacuation éclair de ces dépôts par le Service Propreté publique.

Les actions entreprises concernant la voie publique (pas le parking intérieur) au niveau du Stade Machtens consistent en :

- Mise en place d'une caméra dans l'immeuble communal sis rue Charles Malis avec vue sur les grilles. Depuis, on a plus constaté de dépôt dans la rue ;
- Surveillance durant le week-end du 11 et 12 mars dernier ;
- Demande de réactivation à la police de la caméra fixe située sur le bâtiment communal sis Charles Malis ;
- Selon nos informations, la police disposerait d'une caméra donnant sur le parking du stade.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller Communal, l'assurance de notre parfaite considération.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Jacques DE WINNE.

La Bourgmestre,

Françoise SCHEPMANS.